

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE ADULTE SAISON 2019-2020

Nom et prénom de l'adhérent(e) :

Date de naissance :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Adresse e-mail :

Activité

- | | | |
|---|----------|---------------|
| <input type="checkbox"/> Danzaworld cool | Mardi | 19:00 – 20:00 |
| <input type="checkbox"/> Danzaworld Tonique | Mardi | 20:00 - 21:00 |
| <input type="checkbox"/> Danse Africaine | Mercredi | 19:30 – 21:00 |
| <input type="checkbox"/> Bollywood | Jeudi | 19:15 - 20:15 |
| <input type="checkbox"/> Danse Orientale | Jeudi | 20:15 - 21:15 |

Cotisation annuelle

- | <i>Adulte seul</i> | <i>Adulte avec 1 enfant inscrit</i> | <i>Adulte avec 2 enfants inscrits à 1 ou 2 activités</i> |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> 172 € (1 activité) | <input type="checkbox"/> 159 € | <input type="checkbox"/> 148 € |
| <input type="checkbox"/> 195 € (1h30 Danse africaine) | <input type="checkbox"/> 183 € | <input type="checkbox"/> 171 € |
| <input type="checkbox"/> 285 € (2 activités) | <input type="checkbox"/> 273 € (2 activités) | <input type="checkbox"/> 261 € (2 activités) |

Paiement

- Paiement en espèces** (en 1 fois à l'inscription)
- Paiement par chèque(s)** à l'ordre de « ECHALAS DANSE »
- | | | |
|------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> En 1 fois | } | <input type="checkbox"/> sept.2019 |
| <input type="checkbox"/> En 2 fois | | <input type="checkbox"/> sept.2019 <input type="checkbox"/> oct. 2019 |
| <input type="checkbox"/> En 3 fois | | <input type="checkbox"/> sept.2019 <input type="checkbox"/> oct. 2019 <input type="checkbox"/> nov.2019 |
- Je souhaite un reçu du paiement de ma cotisation

Règlement intérieur – Droit à l'image

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association ECHALAS DANSE et en accepter toutes les clauses,

- J'autorise l'association ECHALAS DANSE à utiliser mon image à des fins de promotion et de communication internes et/ou externes (dont internet).
- Je n'autorise pas l'association ECHALAS DANSE à utiliser mon image à des fins de promotion et de communication internes et/ou externes (dont internet).

CONDITIONS D'ADHESION ET REGLEMENT INTERIEUR

(à conserver par l'adhérent)

1. L'adhésion à l'association donne droit à l'accès au(x) cours de danse, en fonction de l'inscription, pendant la durée de la saison.
2. L'adhérent doit s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le versement sera effectué soit au moment de l'inscription au comptant (espèces ou chèque), soit par paiement échelonné suivant le calendrier fixé avec le bureau d'ECHALAS DANSE. Ladite cotisation ne peut être cédée ou transmise à un tiers, y compris à un membre de la famille de l'adhérent.
3. L'adhérent doit présenter un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité / des activités faisant l'objet de l'inscription daté de moins de 3 ans (si réinscription) ou de moins de 3 mois si première inscription.
4. Toute inscription enregistrée constitue un engagement définitif et ne peut donner lieu à un quelconque remboursement, sauf cas de force majeure, apprécié exclusivement par les membres du bureau.
5. Les cours sont interrompus pendant les périodes de congés scolaires, à l'exception des cours de rattrapage décidés par le professeur s'il n'a pas pu assurer la totalité de ses cours pendant la période scolaire. Des stages pourront également être proposés pendant ces mêmes périodes de congés scolaires. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.
6. L'adhérent s'engage à porter une tenue vestimentaire adéquate et des chaussures adaptées à la pratique de la danse.
7. L'adhérent s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition par la municipalité et l'association.
8. L'adhérent s'engage à observer une attitude digne et courtoise envers les autres adhérents, ainsi qu'envers les professeurs, les intervenants et les membres du bureau.
9. L'adhérent s'engage à respecter les horaires de cours ainsi que les niveaux, tels que décrits dans le planning.
10. ECHALAS DANSE a souscrit une assurance « Responsabilité Civile Vie Associative » qui couvre uniquement les dommages qu'un adhérent pourrait occasionner à autrui. Si l'adhérent se blesse seul, il ne sera pas indemnisé sauf s'il a souscrit une assurance « Individuelle Accidents ».
11. L'association ECHALAS DANSE, les membres de son bureau et le professeur de danse ne pourront être tenus responsables de tout problème d'ordre médical qui surviendrait pendant ou suite à la participation de l'adhérent au cours au(x)quel(s) il est inscrit. L'association ECHALAS DANSE, les membres de son bureau, le professeur de danse ne sont par ailleurs pas responsables des enfants en dehors des cours.
12. Tout adhérent n'ayant pas fourni un dossier complet (règlement de la cotisation, certificat médical, décharge) se verra interdire l'accès aux cours jusqu'à ce que toutes les pièces manquantes au dossier soient fournies.
13. ECHALAS DANSE se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image de ses adhérents à des fins de promotion et de communication internes et/ou externes sur quelque support que ce soit (dont internet). Si toutefois, l'adhérent s'oppose à la fixation et à la diffusion de son image, il devra le stipuler expressément sur la fiche d'inscription.
14. Tout manquement à une ou plusieurs de ces règles se verra sanctionnée par l'exclusion temporaire ou définitive du cours, voire de l'association, selon la gravité de la transgression (les types d'exclusion sont décidés au cas par cas exclusivement par les membres du bureau).